Conditions Générales d'Utilisation de l'Accès Voyageur à la Carte

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les Parties conviennent d'entendre sous les termes suivants :

- *Client* : personne physique ou morale ayant souscrit à un service d'accès Internet compatible proposé par la société France Télécom et qui souhaite souscrire à l'option Accès Voyageur à la Carte proposée par France Télécom ;
- *France Télécom* : société qui propose l'option Accès Voyageur à la Carte ;
- *Identifiants* : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant au Client, de s'identifier et de se connecter à l'option Accès Voyageur à la Carte. Les Identifiants comprennent notamment l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion ainsi que le numéro d'utilisateur ;
- *RTC* : Réseau Téléphonique Commuté.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions générales d'utilisation relèvent des conditions générales d'abonnement de l'Internet Multimédia Orange ainsi éventuellement que des conditions particulières de l'offre d'accès Internet de France Télécom compatible avec l'option Accès Voyageur à la Carte souscrite par le Client.

Ainsi, lesdites conditions générales de vente s'appliquent à l'Accès Voyageur à la Carte.

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 3. OBJET

L'Accès Voyageur à la Carte est un service proposé au Client par France Télécom, moyennant un paiement à la consommation facturé sur la facture Orange du Client.

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles France Télécom propose à ses Clients l'option Accès Voyageur à la Carte.

L'Accès Voyageur à la Carte est à usage privé et familial.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION À L'OPTION ACCÈS VOYAGEUR À LA CARTE

L'option Accès Voyageur à la Carte est réservée aux Clients ayant souscrit un abonnement payant :

- de la gamme Internet Multimédia Orange pour les Clients résidant en France métropolitaine ;
- de la gamme Internet Haut Débit DOM pour les Clients résidant dans les DOM.

Ainsi, les seules offres qui sont compatibles avec l'option Accès Voyageur à la Carte sont les suivantes :

* pour les Clients résidant en France métropolitaine :
    - Internet 512k,
    - Internet 1024k/128,
    - Internet 1024k/256,
    - Internet 2048k/128,
    - Internet 2048/256,
    - Internet Max (jusqu'à 8 Mégas),
    - Internet Max 2+ (jusqu'à 18 Mégas).





* pour les Clients résidant dans les DOM :
  - Internet 512k/2Go,
  - Internet 1024k/2Go,
  - Internet Max/2Go.

Pour pouvoir bénéficier de la présente option Accès Voyageur à la Carte, le Client doit s'assurer :

- que le titulaire de la ligne téléphonique à partir de laquelle il va se connecter avec son option Accès Voyageur à la Carte, ait un abonnement au service téléphonique de France Télécom à jour des paiements, dès lors qu'il n'existe pas à l'égard desdits paiements, de contestation réelle et sérieuse de la part dudit titulaire ;
- que ladite ligne téléphonique soit non dégroupée, isolée, analogique, en service et répondant aux caractéristiques de la technologie utilisée par France Télécom pour la fourniture de la présente option ;
- le Client doit disposer du libre usage d'un micro-ordinateur, muni d'un modem RTC, bas débit, configuré et paramétré pour pouvoir accéder à l'option Accès Voyageur à la Carte.

ARTICLE 5. DESCRIPTION

L'option Accès Voyageur à la Carte est accessible à partir d'une ligne téléphonique utilisant la technologie RTC dans les conditions prévues à l'article « Conditions de souscription à l'option Accès Voyageur à la Carte ».

La présente option Accès Voyageur à la Carte comprend l'accès au réseau Internet via la technologie RTC. L'option permet de se connecter grâce aux mêmes identifiants et mots de passe que ceux qui ont été attribués aux Clients lors de la souscription à son offre d'accès Haut Débit compatible.

L'option Accès Voyageur à la Carte permet au Client de se connecter au réseau Internet via la technologie RTC.

Pour pouvoir se connecter au réseau Internet, via la technologie RTC, avec l'option Accès Voyageur à la Carte, le Client devra utiliser le numéro de connexion suivant : 08 60 88 80 80. Le Client ne pourra se connecter que depuis la France métropolitaine et les DOM.

L'option Accès Voyageur à la Carte ne permet pas de se connecter depuis l'étranger.

Le Client peut, soit utiliser les logiciels de connexion et de navigation fournis par France Télécom, soit utiliser des logiciels compatibles. Il est rappelé au Client que l'utilisation de logiciels fournis par France Télécom implique l'acceptation des conditions de licence d'utilisation qui accompagnent le "Manuel d'utilisation Internet Orange" ou le "kit de connexion à Internet Orange". A ce titre, le Client s'engage à respecter les modalités d'utilisation décrites dans le manuel.

ARTICLE 6. PRIX - FACTURATION

Les tarifs en vigueur des communications Internet avec la présente option sont disponibles à l'adresse suivante **http://assistance.orange.fr/reponse1167.asp** et fournis en points de vente.

Il est précisé aux Clients que l'option Accès Voyageur à la Carte est facturé en sus de l'abonnement au service d'accès Internet.

Le Client connaît au préalable le coût pour chaque connexion au réseau Internet via la technologie RTC avec la présente option et peut mettre un terme à cette option dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

Le montant des connexions effectuées avec l'option Accès Voyageur à la Carte est facturé sur la facture Orange du Client.

ARTICLE 7. INCOMPATIBILITÉS

L'option Accès Voyageur à la Carte est incompatible avec les options Noctambule et Report de minutes. L'option Accès Voyageur à la Carte est compatible avec la version 2 et version 3 du logiciel Contrôle parental mis à disposition par France Télécom.

L'option Accès Voyageur à la Carte est incompatible avec l'option Accès Voyageur Illimité et l'option Accès Voyageur International.

ARTICLE 8. UTILISATION DES CODES CONFIDENTIELS ET IDENTIFIANTS

L'ensemble des éléments permettant au Client de s'identifier et de se connecter à l'option Accès Voyageur à la Carte sont identiques à ceux fournis dans le cadre de l'offre Haut Débit du Client. Ils sont personnels et confidentiels.

Le Client s'engage à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants par le Client, ce dernier en informera immédiatement France Télécom par tout moyen. France Télécom procèdera aussitôt à leur annulation. La responsabilité du Client, quant à l'utilisation des Identifiants, sera dégagée à l'égard de France Télécom dès la réception de cette information.

Les nouveaux Identifiants seront transmis au Client par téléphone après que ce dernier ait communiqué les éléments permettant de l'identifier. Les nouveaux Identifiants seront aussi confirmés par courrier.

Il est précisé que tout usage des Identifiants du Client est fait sous son entière responsabilité.

ARTICLE 9. SERVICE CLIENT

France Télécom met à la disposition du Client plusieurs types d'assistance :

- En ligne 24h/24, 7j/7 à l'adresse suivante : **http://assistance.orange.fr** directement à partir du micro-ordinateur du Client.
- un service d'accueil téléphonique 24h/24, 7j/7 pour les questions d'ordre technique au numéro suivant : 39 00 et de 8 heures à 21 heures (0.34€ TTC la minute, temps d'attente gratuit jusqu'au décroché d'un téléconseiller), 6 jours sur 7 pour les questions d'ordre commercial au numéro suivant : 0 892 699 114 (0.34€ TTC la minute, temps d'attente gratuit jusqu'au décroché d'un téléconseiller).

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients Internet Orange, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf - 9 - chiffres qui correspond au "numéro client" sur les factures) fourni à la souscription par France Télécom.

- un service à l'adresse suivante :

Orange - Service Client
33734 Bordeaux Cedex 9.

ARTICLE 10. MODIFICATION

France Télécom peut être amenée à procéder à des modifications de prix ou des caractéristiques de la présente option.

Le Client sera informé de toute modification le concernant au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, le Client peut, par dérogation à l'article "Résiliation" des présentes, résilier le contrat sans frais jusque dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'entrée en vigueur de la modification.

ARTICLE 11. DURÉE - RÉSILIATION

11.1 Durée

Les présentes conditions générales d'utilisation sont souscrites à compter de la date d'activation jusqu'à la fin du mois calendaire. Au-delà, l'option Accès Voyageur à la Carte est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un (1) mois sauf en cas de résiliation conformément à l'article « Résiliation ».

11.2 Résiliation

Le Client peut à tout moment résilier son option Accès Voyageur à la Carte. La date d'effet de la résiliation est la date à laquelle l'abonnement aurait été tacitement reconduit. Le Client dispose du bénéfice de l'option Accès Voyageur à la Carte jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

Si la résiliation est à l'initiative de France Télécom, cette dernière le notifiera au Client par courrier électronique dans le respect du préavis stipulé ci-dessus.

La résiliation à l'initiative du Client de l'option Accès Voyageur à la Carte devra être réalisée par écrit, en ligne (rubrique « Mon Compte ») ou par téléphone selon les stipulations prévues à l'article « Résiliation » des Conditions Générales d'Internet Orange.

Il est rappelé qu'étant donné que les présentes conditions générales d'utilisation dépendent des Conditions Générales d'abonnement du Client, en cas de résiliation de ces dernières, cela entraînera de plein droit et sans autre formalité la résiliation des présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 12. DIVERS

Les présentes conditions générales d'utilisation annulent et remplacent tout accord ultérieur portant ou ayant le même objet.

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales d'utilisation faisait l'objet d'une annulation prononcée par la voie judiciaire, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres clauses.

Il est rappelé aux Clients que les présentes conditions générales d'utilisation relèvent également des conditions générales d'abonnement Internet Multimédia Orange souscrit par le Client.

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
SA au capital de 10 426 692 520 euros
RCS Paris 380 129 866

v1.3 - 16/08/2007